**Certificats d'urbanisme**

**Il existe deux certificats d’urbanisme (CU): le CU1 et le CU2**

* Le CU1 contient des renseignements objectifs relatifs à la situation d’un terrain par rapport à différents plans d’aménagement (Plan de Secteur, Règlement Communal d’Urbanisme, Plan Communal d’Aménagement, Permis de lotir, …). Ce document permet donc de connaître dans quelle zone le terrain est situé au plan de secteur et si, par exemple, la parcelle est incluse dans un lotissement. Elle indique également si le bien ~~la parcelle ou le bâtiment~~ se situe dans une zone inondable. Ce document peut entrer en ligne de compte lors de la vente ou du ~~d’un~~ partage d’un ~~de~~ bien. Dans ce cas, votre notaire peut le solliciter en votre nom.
* Le CU2, en plus des renseignements fournis par le CU1, est destiné à obtenir de l’administration une première appréciation sur un projet de construction concret. Il est donc nécessaire, à ce stade, de produire au moins l’esquisse du projet de construction ~~disposer au moins d’esquisse d’un projet de construction~~. Il permet de disposer de l’avis des administrations en cas de doute sur la possibilité de construire un bâtiment et ce, sans engager des coûts importants en frais d’architecte.

**Durée de validité**

* Le CU1 ne comporte pas de durée de validité. En effet, il ne consiste, ~~si l’on peut dire~~, qu’en un « cliché » de la situation du bien à un moment précis
* Le CU2 impliquant une prise de position des autorités envers un projet précis a quant à lui une validité limitée dans le temps de 2 ans

**Modalités**

La demande est adressée au service urbanisme, par le biais d’un formulaire préétabli qui est à votre disposition à l’Administration communale ou téléchargeable ici :

CU1 (annexe 35/1)

CU2 (annexe 35/2)

**Coût (redevance communale)**

CU1 : 25€

CU2 : 50€

**Renseignements complémentaires**

L’article 150bis du CWATUPE définit les obligations des pouvoirs publics et la composition des dossiers en matière de CU1 et CU2; vous pouvez le consulter via le lien suivant :
[http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/pages/DGATLP/Dwnld/CWATUP.pdf](http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP/pages/DGATLP/Dwnld/CWATUPE.pdf)